



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|---|--|
| Title - Sujet Classifieur | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 01B30-180197/C | Date 2018-05-25 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 01B30-18-0197 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-405-14893 | |
| File No. - N° de dossier MTA-7-40094 (405) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-07-09 | Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Séguin, Caroline | Buyer Id - Id de l'acheteur mta405 |
| Telephone No. - N° de téléphone (514) 703-0455 () | FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE CDRSH - ST-HYACINTHE 3600, BOUL.CASAVANT OUEST ST-HYACINTHE Québec J2S 8E3 Canada | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 01B30-180197/B, datée du 19 janvier 2018, dont la date de clôture était le 28 février 2018, à 2 :00 PM (HNE). Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------------------------------------|
| PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX..... | 2 |
| 1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 2 |
| 1.2 BESOIN | 2 |
| 1.3 COMPTE RENDU..... | 2 |
| 1.4 ACCORDS COMMERCIAUX | 2 |
| PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES | 2 |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 2 |
| 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS | 3 |
| 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION | 3 |
| 2.4 LOIS APPLICABLES | 3 |
| PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | 4 |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... | 4 |
| PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 5 |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION | 5 |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION..... | 5 |
| PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..... | 6 |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION..... | 6 |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ... | 6 |
| PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT..... | 7 |
| 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 7 |
| 6.2 BESOIN | 7 |
| 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES..... | 7 |
| 6.4 DURÉE DU CONTRAT | 7 |
| 6.5 RESPONSABLES..... | 8 |
| 6.6 PAIEMENT..... | 9 |
| 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION..... | 9 |
| 6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..... | 10 |
| 6.9 LOIS APPLICABLES | 10 |
| 6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS | 10 |
| 6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> | 10 |
| 6.12 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON A DESTINATION..... | ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. |
| ANNEXE « A »..... | 11 |
| BESOIN | 11 |
| ANNEXE « B »..... | 13 |
| BASE DE PAIEMENT | 13 |
| PIÈCE JOINTE 1 | 14 |
| CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES | 14 |

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande n'inclut aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

N° de l'invitation - Solicitation No.
01B30-180197/C
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01B30-18-0197

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40094

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA405
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumission.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique : deux (2) copies papier

Section II : Soumission financière : une (1) copie papier

Section III : Attestations : une (1) copie papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires devraient compléter la Pièce Jointe 1 « Critères techniques obligatoires » ci-dessous afin d'identifier la page et/ou la section dans leur soumission technique où les critères sont démontrés.

Le soumissionnaire doit démontrer que sa soumission technique est conforme à chacun des critères techniques énoncés dans la Pièce Jointe 1. Pour ce faire, un dessin et/ou une fiche technique et/ou document descriptif de l'équipement proposé doit être fourni avec la soumission.

À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non-recevable.

Seules les informations contenues dans la soumission seront être prises en considération dans le cadre de l'évaluation des critères techniques obligatoires.

Une liste des pièces, y compris les fournitures consommables et les accessoires devrait être fournie avec la soumission.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix total des articles (Articles 1+2+3+4 = TOTAL) indiqué à l'Annexe B « Base de paiement » sera évalué.

4.1.2.1 Clause du *Guide des CCUA*

[A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection – Critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles conformément au besoin décrit à l'annexe « A » et à sa soumission technique intitulée _____, en date du _____.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

[4001](#) (2015-04-01), Achat location et maintenance de matériel, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 avril 2019 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2019.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01B30-180197/C
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01B30-18-0197

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40094

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA405
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Caroline Séguin
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Région du Québec
Adresse : 800 rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7300, Montréal (Qc), H5A 1L6
Téléphone : (514) 703-0455
Télécopieur : (514) 496-3822
Courriel : Caroline.Z.Seguin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Cette section sera complétée à l'octroi du contrat.

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour ce contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B « Base de paiement », selon un montant total de _____ \$ (sera complété à l'octroi du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétées et livrées conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes – Entrepreneur étranger

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01B30-180197/C
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01B30-18-0197

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40094

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA405
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires [4001](#) (2015-04-01), Achat location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9068C](#) (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

[B1501C](#) (2006-06-16), Appareillage électrique

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurances – Aucune exigence particulière

ANNEXE « A »

BESOIN

1. Contexte

Remise en état d'un établissement pilote du Centre de recherche et de développement de Saint-Hyacinthe (Saint-Hyacinthe, Québec).

Agriculture et Agroalimentaire Canada procède au remplacement de l'équipement désuet ou vieillissant à l'établissement pilote, qui soutient directement l'industrie de la transformation alimentaire en fournissant des installations favorisant l'innovation. Cela comprend l'élaboration de produits nouveaux ou améliorés, l'adoption de technologies améliorant la productivité et le soutien des jeunes entreprises. La remise en état de l'établissement modernisera et améliorera la capacité scientifique et technologique, permettant ainsi aux chercheurs fédéraux de mieux soutenir l'innovation, l'adoption et la durabilité dans le secteur.

Dans ce contexte, voici la description du besoin pour le classifieur.

2. Critères généraux obligatoires

- 2.1 Tous les contrôles électroniques et les connexions électriques doivent être dans des compartiments étanches, chacune des composantes doit être accessible pour les opérations de lavage et l'appareil;
- 2.2 Le revêtement extérieur doit être antirouille ou en acier peint;
- 2.3 Le système doit détenir la certification CSA;
- 2.4 Le fournisseur devra fournir une attestation écrite confirmant que l'appareil a préalablement fait l'objet d'une vérification dans l'usine du fabricant. Ainsi, l'appareil pourra être installé et utilisé de façon rapide et efficace.

3. Critères techniques obligatoires

- 3.1 Le système doit être monté sur une table à roulettes;
- 3.2 Toutes les composantes en contact direct avec les produits alimentaires doivent être en acier inoxydable grade 316 ou supérieur ou en alliage d'aluminium non-corrosif;
- 3.3 Le système doit être compatible avec un système électrique de 60 Hertz (Hz) et 208 volts (V) monophasé, 208V triphasé, 347V monophasé ou 600V triphasé;
- 3.4 Les dimensions de l'unité ou ses composantes ne doivent pas dépasser : maximum 7 pieds (7') de largeur et 10 pieds (10') de hauteur;
- 3.5 Le système doit pouvoir classer un produit d'une dureté allant jusqu'à 5 sur l'échelle de Mohs;
- 3.6 La vitesse de la roue du classifieur (*rotations per minute*, RPM) et le volume d'air (litre par heure) doivent être des paramètres indépendants et variables;

- 3.7 La puissance du ventilateur doit être d'au moins 1.5kW;
- 3.8 Le système doit pouvoir être démonté sans l'utilisation d'outils afin de permettre un nettoyage à sec et à l'eau;
- 3.9 Le système doit être d'une capacité minimum de 1 à 5 kilogrammes par heure (kg/h);
- 3.10 Le système doit fonctionner avec un minimum de 50 grammes (g) de produit;
- 3.11 Le système doit avoir la capacité de séparer un produit d'au moins 2 micromètres (μm) à 80 μm ;
- 3.12 Le niveau de bruit ne doit pas excéder 80 décibels (dB) lorsque l'appareil fonctionne à pleine capacité;
- 3.13 Le système doit posséder une vis de dosage avec mélangeur à vitesse variable pour l'alimentation du produit;
- 3.14 Le système doit posséder un filtre afin de dépoussiérer l'air d'échappement du cyclone;
- 3.15 Le système de contrôle doit présenter un aperçu du procédé en temps réel et les paramètres variables (paramètres énoncés au point 3.6);
- 3.16 Le système doit enregistrer au minimum les paramètres variables et doit permettre le transfert de ces informations sur un ordinateur via une connexion USB. Une connexion internet et une connexion Bluetooth sont souhaitables;

4. Livraison et installation

L'unité doit être livrée et installée au plus tard le 31 mars 2019.

L'unité doit être livrée au Centre de Recherche et de Développement de St-Hyacinthe, situé à l'adresse suivante :

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Centre de recherche et de développement de St-Hyacinthe
3600, boulevard Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 8E3, Canada

5. Formation

Une formation complète doit être donnée idéalement en français, sinon en anglais au Centre de recherche et de développement de St-Hyacinthe à tout au plus quatre (4) utilisateurs. La formation doit inclure les items suivants mais sans s'y limiter : l'entretien, l'utilisation et le fonctionnement des appareils. Un manuel d'utilisation et d'entretien doit être fourni avec chacun des équipements idéalement en français, sinon en anglais : 2 copies papiers ou la version électronique.

La formation, accompagnée du matériel requis, doit être dispensée au plus tard le 31 mars 2019.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01B30-180197/C
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01B30-18-0197

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-7-40094

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA405
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT

Les prix indiqués ci-dessous excluent les taxes applicables.

Le contrat sera octroyé en dollars canadiens (\$CAD).

| Article | Description de l'article | Quantité | Prix unitaire * |
|--------------|---|----------|-----------------|
| 1 | Classifieur tel que décrit à l'annexe «A». Marque offerte : _____ Modèle offert : _____ | 1 | _____ \$ |
| 2 | Manuel d'utilisation en français et/ou anglais | 1 | _____ \$ |
| 3 | Frais de transport, de livraison et d'installation | 1 | _____ \$ |
| 4 | Formation sur place | 1 | _____ \$ |
| Total | | | _____ \$ |

* Devise (si autre que \$CAD) : _____

Meilleure date de livraison : _____

PIÈCE JOINTE 1

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les soumissionnaires devraient compléter la Pièce Jointe 1 « Critères techniques obligatoires » ci-dessous afin de démontrer leur conformité technique.

Un document technique devrait être fourni avec la soumission afin de démontrer la conformité aux critères techniques énoncés dans la Pièce Jointe 1.

| No. du critère | Description du critère | Référence de la soumission technique (Page et/ou Section) |
|----------------|--|---|
| 2.1 | Tous les contrôles électroniques et les connexions électriques doivent être dans des compartiments étanches, chacune des composantes doit être accessible pour les opérations de lavage et l'appareil; | Page : _____ Section : _____ |
| 2.2 | Le revêtement extérieur doit être antirouille ou en acier peint; | Page : _____ Section : _____ |
| 2.3 | Le système doit détenir la certification CSA; | Page : _____ Section : _____ |
| 2.4 | Le fournisseur devra fournir une attestation écrite confirmant que l'appareil a préalablement fait l'objet d'une vérification dans l'usine du fabricant. | Page : _____ Section : _____ |
| 3.1 | Le système doit être monté sur une table à roulettes; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.2 | Toutes les composantes en contact direct avec les produits alimentaires doivent être en acier inoxydable grade 316 ou supérieur ou en alliage d'aluminium non-corrosif; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.3 | Le système doit être compatible avec un système électrique de 60 Hertz (Hz) et 208 volts (V) monophasé, 208V triphasé, 347V monophasé ou 600V triphasé; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.4 | Les dimensions de l'unité ou ses composantes ne doivent pas dépasser : maximum 7 pieds (7') de largeur et 10 pieds (10') de hauteur; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.5 | Le système doit pouvoir classer un produit d'une dureté allant jusqu'à 5 sur l'échelle de Mohs; | Page : _____ Section : _____ |

| | | |
|------|--|---------------------------------|
| 3.6 | La vitesse de la roue du classifieur (<i>rotations per minute</i> , RPM) et le volume d'air (litre par heure) doivent être des paramètres indépendants et variables; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.7 | La puissance du ventilateur doit être d'au moins 1.5kW; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.8 | Le système doit pouvoir être démonté sans l'utilisation d'outils afin de permettre un nettoyage à sec et à l'eau; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.9 | Le système doit être d'une capacité minimum de 1 à 5 kilogrammes par heure (kg/h); | Page : _____ Section : _____ |
| 3.10 | Le système doit fonctionner avec un minimum de 50 grammes (g) de produit; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.11 | Le système doit avoir la capacité de séparer un produit d'au moins 2 micromètres (μm) à 80 μm ; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.12 | Le niveau de bruit ne doit pas excéder 80 décibels (dB) lorsque l'appareil fonctionne à pleine capacité; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.13 | Le système doit posséder une vis de dosage avec mélangeur à vitesse variable pour l'alimentation du produit; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.14 | Le système doit posséder un filtre afin de dépoussiérer l'air d'échappement du cyclone; | Page : _____ Section : _____ |
| 3.15 | Le système de contrôle doit présenter un aperçu du procédé en temps réel et les paramètres variables (paramètres énoncés au point 3.6); | Page : _____ Section : _____ |
| 3.16 | Le système doit enregistrer au minimum les paramètres variables et doit permettre le transfert de ces informations sur un ordinateur via une connexion USB. Une connexion internet et une connexion Bluetooth sont souhaitables; | Page : _____ Section : _____ |